

LES TUTOPRÉV' DE L'INRS



La démarche TutoPrév'

La démarche TutoPrév' mise en place par l'INRS permet d'accueillir le nouvel embauché dans l'entreprise. Deux outils guident les formateurs et les entreprises accueillantes pour la mettre en œuvre : TutoPrév' Accueil et TutoPrév' Pédagogie.

Diminuer les risques professionnels chez les jeunes arrivants

La sensibilisation des futurs salariés et des jeunes embauchés à la santé et sécurité au travail est un enjeu important. En effet, alors que près de 15 % des accidents graves et mortels surviennent au cours des 3 premiers mois après l'embauche, un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

La démarche TutoPrév' permet de structurer une approche d'analyse des risques professionnels transférable à toutes les situations de travail que rencontrera le salarié tout au long de sa vie professionnelle.

Objectif : développer des compétences de repérage des dangers et d'analyse des risques que des jeunes en formation professionnelle ou des nouveaux arrivants en entreprise (embauchés quel que soit l'âge, apprentis, intérimaires ou stagiaires) puissent transférer et appliquer à n'importe quelle situation (dans le cadre d'une activité liée au métier visé par leur formation ou bien de tout autre métier auquel ils pourraient accéder dans le cadre de leur parcours professionnel.)

En effet, une proportion importante de salariés exerce une profession qui ne correspond pas à leur formation initiale.

Les étapes de la démarche TutoPrév'

Le nouvel embauché est formé et peut mettre en œuvre différentes actions :

- observer et repérer un (des) danger (s) dans des situations de travail,
- envisager des scénarios conduisant à des accidents du travail ou des maladies professionnelles,
- déterminer les possibles atteintes à la santé,
- proposer des mesures de prévention (en priorité de suppression ou de réduction du risque, puis de protection collective et individuelle)

La démarche TutoPrév' s'inspire directement de l'application des principes généraux de prévention. L'INRS a développé en collaboration avec le réseau Assurance maladie – Risques professionnels, le ministère de l'Éducation Nationale et des branches professionnelles les outils « TutoPrév' » qui permettent de mettre en pratique cette démarche :

TutoPrév' Pédagogie

TutoPrév' Pédagogie s'adresse principalement aux enseignants de lycées professionnels et formateurs en CFA intervenant dans des cursus professionnels (niveaux baccalauréats et brevet professionnels, voire BTS). Il permet d'accompagner les apprenants dans la mise en application des connaissances acquises dans le cadre de sa formation à des situations de travail réelles. Il s'agit de transformer des savoirs en compétences en s'exerçant à la mise en œuvre de la démarche.

Il est utilisé lors de travaux pratiques en établissement ou lors des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ou d'alternance en entreprise.

Cet outil propose :

- Des ressources pédagogiques avec, essentiellement, des fiches décrivant les principales situations à risque rencontrées dans le secteur et les mesures de prévention qui peuvent être mises en place.
- Des supports d'observation pour aider le lycéen ou l'apprenti à repérer les situations à risque en entreprise : un questionnaire permettant de caractériser l'entreprise et un autre qui aide à repérer les dangers liés aux situations de travail rencontrées, TutoPrév' - Support d'analyse d'une situation à risque (outil 108).

TutoPrév' Accueil

TutoPrév' Accueil s'adresse à tous les nouveaux arrivants dans l'entreprise, quel que soit leur statut (stagiaire de lycée en période de formation en milieu professionnel, apprenti, CDD, CDI, intérimaire, stagiaire de la formation professionnelle...). Il aide les personnes en charge de l'accueil et de l'accompagnement des nouveaux arrivants (maître d'apprentissage, tuteur en entreprise, enseignant...). Il leur permet de vérifier les acquis du nouvel embauché en matière de santé et sécurité au travail et de repérer les connaissances complémentaires qui lui seront nécessaires.

Cet outil propose :

- des planches qui illustrent des situations de travail caractéristiques du secteur d'activité. Le nouvel embauché identifie et décrit les situations à risque. Il propose des solutions pour améliorer la situation.
- des planches de correction destinées au tuteur sur lesquelles les situations dangereuses sont entourées et portent un numéro. Ce numéro renvoie à une vignette montrant l'atteinte à la santé potentielle (accident ou maladie).
- Des tableaux détaillant, pour chaque situation dangereuse, les mesures de prévention envisageables pour protéger les personnes exposées.

